



La Saussaye

**ARRETE PORTANT AUTORISATION POUR
L'ORGANISATION
D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE SUR VOIE
PUBLIQUE**

Cross du collège

N°2023/00003

Vu le code général des collectivités territoriales – article L 2212-2,
Considérant la demande reçue de l'équipe sportive du collège André Maurois de La Saussaye, représentée par Mme COCI, sous couvert de Mme VAILLANT, Cheffe d'établissement, en date du 26 septembre 2023,

Le Maire,

ARRETE

Article 1 – L'équipe sportive du collège Andrée Maurois est autorisée à organiser le cross annuel du collège le **Jeudi 12 octobre 2023, de 13h30 à 17h00**, dans le parc du Clos Saint-Nicolas, rue de Bostenney, à La Saussaye.

Article 2 – Les organisateurs sont autorisés à préparer l'évènement dès 10h30, le jeudi 12 octobre 2023. Ils auront accès au parc, à la grange (états des lieux), et bénéficieront du matériel communal prêté pour les besoins de l'évènement.

Le matériel et les lieux devront être rendus en parfait état de propreté à l'issue de l'évènement.

Article 3 – Aucune occupation du parc, autre que le cross du collège, ne sera autorisée durant la journée du jeudi 12 octobre 2023.

Article 4 - Monsieur le Maire de la commune de La Saussaye, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie du Neubourg, les services du SDIS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À La Saussaye, le 28 septembre 2023,

Le Maire,

Didier GUÉRINOT



Collège André Maurois
rue Abbé Bellemin
27370 La Saussaye

le 26 septembre 2023

0235878161

Sandrine COCI
Coordonnatrice EPS
0661331186

Monsieur le Maire,

Nous organisons notre cross annuel d'établissement ouvert à tous les élèves scolarisés du collège, le Jeudi 12 Octobre 2023 de 13H30 à 17H00 dans le parc Saint Nicolas de La Saussaye.

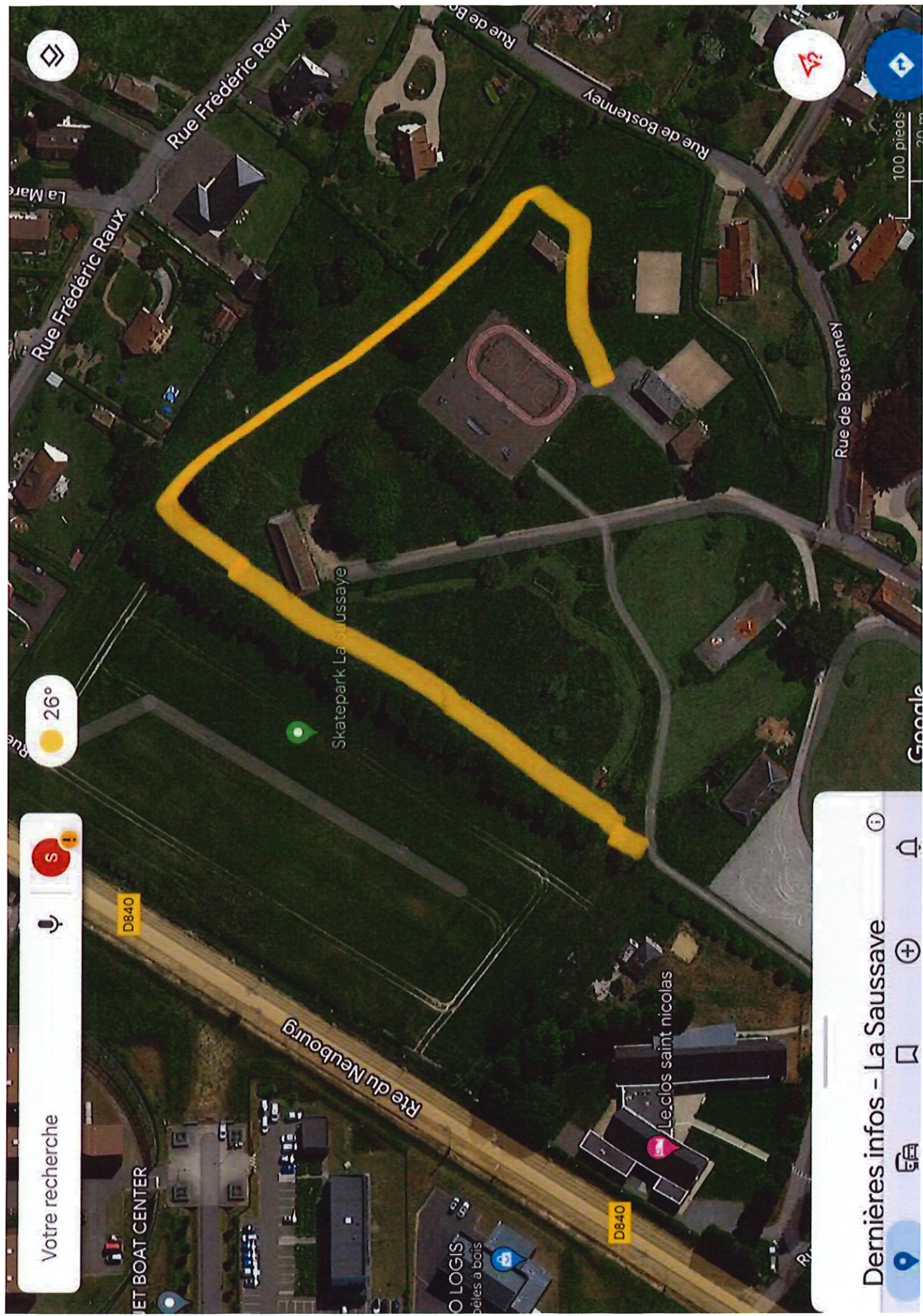
Pour cette occasion, nous vous demandons l'autorisation d'utiliser le site du parc, et nous vous sollicitons pour le prêt des barrières, l'accès à la grange et à son matériel afin d'y mettre une infirmerie pour cette après midi sportive. (Utilisation de quelques tables et bancs). La préparation du parcours se fera le matin à partir de 10H30.

Vous avez fait tondre le parc en septembre ce qui a facilité notre travail avec les élèves et nous vous en remercions.

Serait-il possible, de faire tondre les zones de passage de course sans mulching en ramassant l'herbe afin de rendre possible la course des élèves (les passages sont notés sur la pièce jointe)

En espérant une réponse favorable de votre part, nous vous prions, Monsieur le Maire de recevoir nos salutations les plus sportives.

L'équipe sportive EPS S/C de Madame Vaillant
Chef d'établissement



Votre recherche



26°



Dernières infos - La Saussave

